

PORTRAIT DE L'INCIDENCE D'ABUS ET DE NÉGLIGENCE À MONTRÉAL POUR LES ENFANTS DE 0-4 ANS DE 2018 À 2023

Réalisé à partir des situations évaluées comme fondées en protection de la jeunesse

Isabelle Laurin, Chantal Lavergne, Vivianne Martin, et Marie-Noële Royer

FAITS SAILLANTS POUR MONTRÉAL DE 2018 À 2023

- Pour 44 % des enfants de 0-4 ans pour lesquels un signalement a été reçu, les faits se sont avérés fondés après l'évaluation
- Le taux d'incidence annuel d'enfants de 0-4 ans ayant une évaluation de faits fondés est de 11,4 pour 1 000 enfants. Cela représente au niveau populationnel environ 1 100 enfants par année à Montréal
- Les territoires de CLSC avec les taux d'incidence annuels les plus élevés, d'enfants de 0-4 ans avec une évaluation de faits fondés, ont une incidence environ quatre fois plus élevée que les territoires avec les taux les plus faibles
- Au cours de la période de 5 ans, on constate une hausse de 18 % du nombre d'enfants ayant été signalés et une baisse de 15 % du nombre d'enfants avec une évaluation de faits fondés
- 42,5 % des enfants 0-4 ans avec une évaluation de faits fondés ont été signalés par le personnel du réseau de la santé et des services sociaux et 39,3 % par les policiers
- 1,5 % des enfants 0-4 ans avec une évaluation de faits fondés ont été signalés par le réseau des services de garde
- Les deux motifs les plus souvent invoqués pour les enfants de 0-4 ans avec une évaluation de faits fondés sont le risque sérieux de négligence (45,5 %) et l'exposition à la violence conjugale (38 %)



INTRODUCTION

Ce fascicule présente un portrait de l'incidence des problèmes d'abus et de négligence à Montréal pour les enfants de 0-4 ans à partir des situations évaluées comme fondées en protection de la jeunesse cumulées sur une période de cinq années. Il est le fruit d'un travail de collaboration entre la Direction régionale de santé publique (DRSP) du CCSMTL, l'Institut universitaire Jeunes en difficulté (IUJD) du CCSMTL, les deux Directions de la protection de la jeunesse (DPJ) du CCSMTL et du COMTL. Cette collaboration s'inscrit dans les suites de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, usuellement appelée Commission Laurent, à laquelle chacune de ces organisations a fait des recommandations spécifiques notamment en affirmant l'importance de soutenir des actions de prévention.¹⁻⁴

Dans ce contexte, en lien avec son mandat de surveillance de l'état de santé de la population, la DRSP de Montréal s'est engagée à fournir des données à ses partenaires pour soutenir le déploiement de son Plan d'action régional intégré 2023-2025⁵ qui met de l'avant des actions de prévention des abus et de la négligence, notamment les Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance à l'intention des familles vivant en contexte de vulnérabilité (SIPPE)⁶ ou encore l'initiative Espace parents pour les familles d'immigration récente.^{7,8}

Le dernier portrait montréalais sur les abus et la négligence publié par la DRSP de Montréal remonte à 2010 et s'appuyait sur les données de *l'Étude sur l'incidence québécoise sur les signalements en protection de la jeunesse* de 1998.⁹ Depuis ce temps, bien qu'on ait pu s'appuyer sur les portraits annuels des signalements produits séparément par les deux DPJ, ceux-ci ne permettaient pas d'avoir une vue d'ensemble de la réalité montréalaise.

Le présent portrait combine les données clinico-administratives sur les signalements de la DPJ du CCSMTL, qui est responsable des populations francophones et allophones de Montréal, et de celle du COMTL, qui sert les populations anglophones et juives. Il nous informe de l'incidence d'abus et de négligence chez les 0-4 ans à Montréal et des variations selon les territoires de CLSC de 2018 à 2023. Le choix d'analyser la catégorie d'âge 0-4 ans séparément s'explique par le fait que les enfants ont des parcours différents les uns des autres pendant la période préscolaire. À partir de 5 ans, les enfants ont une expérience plus homogène dans le réseau scolaire. L'offre de service est distincte pour les enfants du préscolaire et du scolaire et mobilise des réseaux de partenaires différents.

LES ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

Avec l'accord des 2 DPJ, les données des enfants de 0-17 ans sur les signalements reçus du 1 avril 2018 au 31 mars 2023 par les DPJ du CCSMTL et du COMTL ont été extraites des entrepôts informationnels du Projet intégration jeunesse (PIJ). À titre de rappel, les années 2020-2022 correspondent à la période de la pandémie.

Chaque enfant s'est vu attribuer un identifiant unique anonymisé. Ainsi, un enfant ayant eu des signalements multiples au cours d'une même année n'est compté qu'une seule fois par année. Toutefois, un enfant ayant eu des signalements sur des années différentes sera compté une fois à chaque année. À titre indicatif, soulignons que 70,2 % des enfants de 0-4 ans signalés l'ont été qu'une seule fois entre 2018 et 2023, 16,4 % l'ont été 2 fois et 13,4 % l'ont été 3 fois et plus (données non présentées).

Les taux d'incidence d'enfants avec évaluation de faits fondés ont été calculés en utilisant les données des cinq années financières. Les taux d'incidence rapportent le nombre moyen d'enfants avec évaluation de faits fondés par année sur la moyenne annuelle d'enfants résidants à Montréal. Ce taux permet de connaître, pour un âge donné ou un territoire de CLSC par exemple, la proportion des enfants qui ont une évaluation de faits fondés.

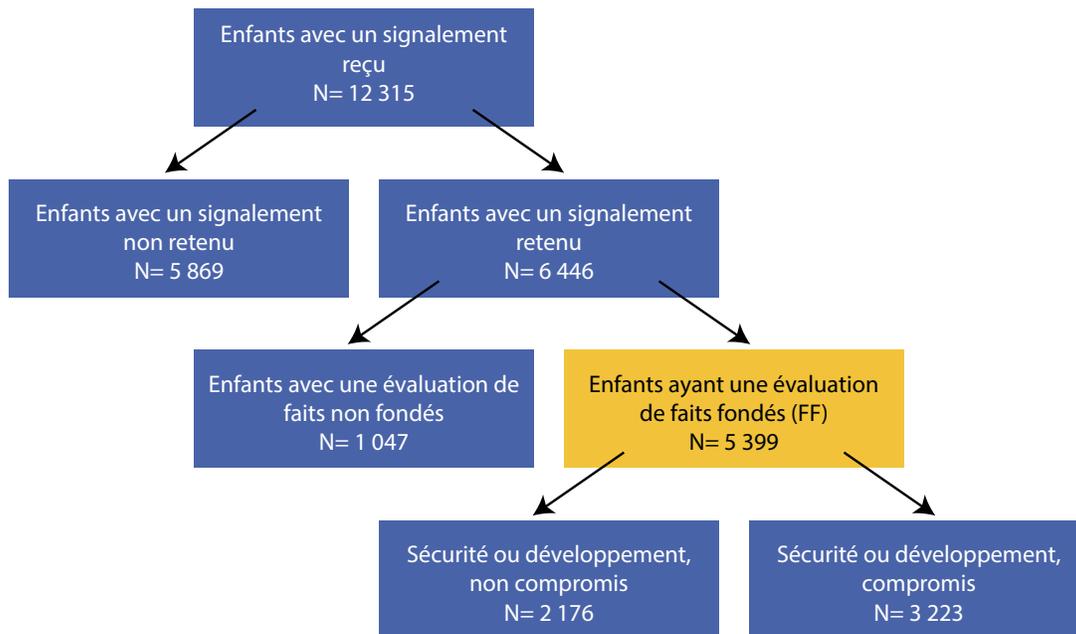
SIGNALEMENTS À LA DPJ DE 2018 À 2023

Le processus de traitement des signalements à la DPJ comporte plusieurs étapes que nous ne détaillerons pas dans cette publication^a. La figure 1 permet néanmoins de suivre ce processus de manière simplifiée et d'identifier quel indicateur, en jaune, a été retenu pour ce portrait.

De 2018 à 2023, les 2 DPJ de Montréal ont reçu un signalement pour 12 315 enfants de 0-4 ans. Pour un peu plus de la moitié de ces enfants de 0-4 ans, le signalement a été retenu afin qu'une évaluation soit effectuée dans le but de déterminer si la situation compromet la sécurité ou le développement de l'enfant. Pour 5 399 enfants, les faits se sont avérés fondés à la suite de l'évaluation.

^a Pour plus de détails sur le processus de traitement des signalements à la DPJ, consultez ce lien. <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/services-jeunes-difficulte-famille/protection-de-la-jeunesse/intervention-du-dpj-a-la-suite-d-un-signalement>

Figure 1. Trajectoire des enfants signalés chez les 0-4 ans aux premières étapes du processus d'évaluation en Protection de la jeunesse, Montréal 2018 à 2023



Il s'avère que pour 3 223 de ces enfants, l'évaluation a déterminé que la sécurité ou le développement de l'enfant a été considéré compromis. Dans ce cas, l'intervenant.e peut choisir de proposer des mesures volontaires ou de saisir le tribunal de la situation. Pour les 2 176 enfants dont la sécurité ou le développement a été jugé non compromis par suite de l'évaluation, le dossier a été fermé et l'intervention de la DPJ a pris fin. Dans ce cas, les familles peuvent avoir été mises en lien avec des services de soutien préventifs pour répondre à leurs besoins.

L'INCIDENCE CHEZ LES 0-4 ANS

Si on compare les taux d'incidence annuels d'enfants avec une évaluation de faits fondés (FF) par catégories d'âge, on constate que les enfants de 0-4 ans présentent un taux de 11,4 pour 1 000 enfants (tableau 1). Cela représente au niveau populationnel environ 1 100 enfants par année à Montréal. Ce taux d'incidence est légèrement inférieur aux taux observés chez les enfants des groupes d'âge de 5-11 ans et 12-17 ans.

L'INDICATEUR RETENU POUR LES ANALYSES

La suite des résultats présentés dans cette publication concerne les enfants avec une évaluation de faits fondés (n=5 399) donc pour qui l'abus ou la négligence est confirmé, que la sécurité ou le développement soit compromis ou non. Ils seront désignés par l'appellation enfants avec une évaluation FF. Cela représente 44 % des enfants de 0-4 ans pour lesquels un signalement a été reçu.

Tableau 1. Taux d'incidence annuels d'enfants avec une évaluation de faits fondés selon le groupe d'âge, Montréal 2018-2023

Groupe d'âge	Taux pour 1 000
0-4 ans	11,4
5-11 ans	12,1
12-17 ans	12,7

Des résultats montréalais publiés par l'Observatoire des Tout-Petits concernant les enfants de 0-5 ans, à partir des données clinico-administratives en protection de la jeunesse, rapportent un taux d'incidence annuel d'enfants avec une évaluation FF de 10 pour 1 000 enfants pour les années entre 2007-2008 et 2015-2016.¹⁰ Bien que nos données ne soient pas totalement comparables puisque la catégorie d'âge n'est pas tout à fait la même, on peut avancer que le taux d'incidence chez les 0-4 ans a légèrement augmenté au cours des dernières années.

En ce qui concerne la comparaison avec les autres groupes d'âge, les résultats publiés à partir de l'*Étude d'incidence québécoise* (EIQ, 2014) sur les situations évaluées en protection de la jeunesse montrent que les enfants d'âge préscolaire font moins souvent l'objet d'un signalement retenu à des fins d'évaluation que les enfants d'âge scolaire.¹¹ Toutefois, les auteurs mentionnent qu'il ne faut pas conclure que les tout-petits sont moins maltraités que les plus âgés. Certains facteurs peuvent expliquer leur sous-représentation par rapport au poids qu'ils ont dans la population. Notamment le fait que les très jeunes enfants ne peuvent pas verbaliser ce qu'ils vivent et que certains n'ont pas de personnes extérieures à la famille qui peuvent remarquer et signaler l'abus et la négligence, ce qui est différent quand les enfants arrivent à l'école.¹¹

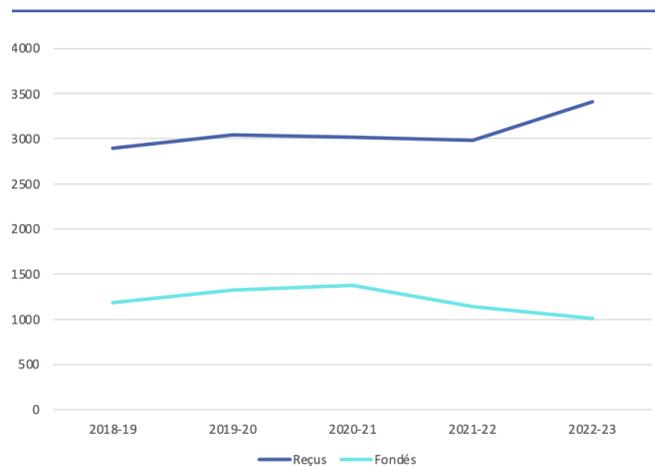
ÉVOLUTION DANS LE TEMPS

La figure 2 montre l'évolution dans le temps du nombre d'enfants avec un signalement reçu et du nombre d'enfants avec une évaluation FF. Les données sont cumulées du 31 mars de chaque année au 1 avril de l'année suivante.

De 2018 à 2021 on observe une hausse d'enfants avec une évaluation FF et ensuite une baisse jusqu'en 2023. Cela correspond à une baisse globale sur 5 ans de 15 %.

Quant au nombre d'enfants ayant un signalement reçu, on observe une stabilité de 2018 à 2022 suivi d'une hausse jusqu'en 2023. Cela correspond à une hausse globale de 18 % sur 5 ans.

Figure 2. Évolution du nombre d'enfants de 0-4 ans ayant été signalés et d'enfants avec une évaluation de faits fondés, Montréal 2018-2023



Quant à la proportion d'enfants qui, à la suite d'un signalement, ont eu une évaluation FF, elle était de 41 % en 2018 et de 30 % en 2023 (données non présentées).

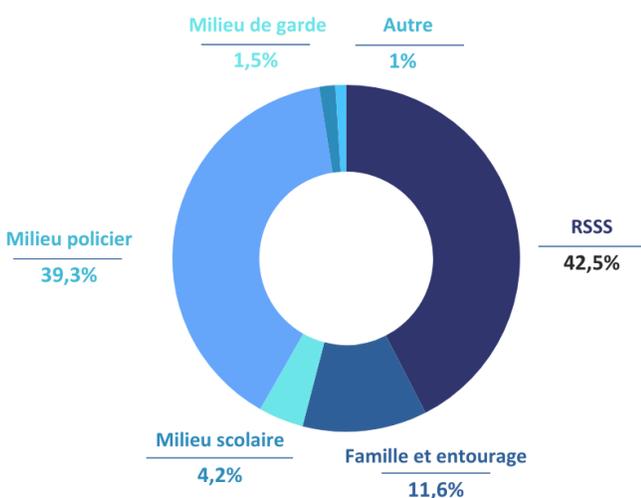
Ainsi, de cette analyse dans le temps, on retient qu'à partir de 2021, on a signalé plus mais on a retenu moins après évaluation des faits.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette hausse d'enfants signalés. Pendant les premiers mois de la pandémie, lors du confinement en 2020, la DPJ a observé une baisse des signalements suivie d'une hausse importante qui s'observe dans nos données jusqu'en 2023.¹² Il est aussi probable que la Commission Laurent a contribué à sensibiliser un grand nombre d'intervenants.es à l'importance de faire un signalement à la DPJ, en cas de doute, sur une situation potentielle d'abus ou de négligence pour un enfant. Donc on observerait une hausse du niveau de vigilance chez les professionnels.les et dans la population en général. Nos collaboratrices de la DPJ confirment cette tendance. Toutefois, elles observent aussi que certains intervenants.es signalent plus rapidement qu'avant parce que la DPJ est considérée, à tort, comme la seule porte d'entrée pour obtenir des services qui ne sont pas disponibles en première ligne. Cette insuffisance des services de prévention et des services communautaires a été déplorée à la Commission Laurent.

LES SOURCES DE SIGNALEMENTS

La figure 3 montre que pour les enfants ayant une évaluation FF, 42,5 % des signalements ont été effectués par le personnel du réseau de la santé et des services sociaux et 39,3 % par les policiers. C'est un enfant sur 10 qui est signalé par un membre de la famille ou de l'entourage. Mentionnons qu'une faible proportion de signalements provient des milieux de garde (1,5 %).

Figure 3. Sources de signalements pour les enfants de 0-4 ans ayant une évaluation de faits fondés, Montréal 2018-2023



Ce résultat est surprenant, considérant que 92 % des enfants montréalais fréquentent un service de garde avant leur entrée à l'école selon l'*Enquête québécoise sur le parcours préscolaire des enfants de maternelle*.¹³

Les résultats de l'EIQ nous éclairent sur ce sous-signalement des milieux de garde.¹¹ D'une part, l'enquête montre que le taux d'enfants victimes de mauvais traitements qui fréquentent un milieu de garde est plus faible que parmi ceux qui n'en fréquentent pas. Et d'autre part, parmi les enfants qui ont été évalués par la protection de la jeunesse et qui fréquentent un milieu de garde, une très petite proportion a été signalée par ce milieu. Il en est ainsi, selon Stipanovic et Lacharité (2020), parce que « *les services de garde ne connaissent pas suffisamment bien les procédures organisationnelles liées à la rétention et l'évaluation*

d'un signalement, de même que ce qui concerne la prise en charge d'un enfant lorsque sa sécurité ou son développement est compromis ».¹⁴

LES MOTIFS DE SIGNALEMENTS

L'article 38 de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) détermine un ensemble de situations qui « constituent une menace pour la sécurité ou le développement des enfants »^b. Ces motifs de signalement sont regroupés par catégories et sous-catégories. Plusieurs motifs peuvent être à l'origine d'un signalement et la lecture de la situation peut changer au cours du processus d'évaluation fait par les intervenants. Des changements récents à la LPJ en lien avec l'exposition à la violence conjugale sont détaillés dans l'encadré 1.

Pour la présente publication, nous avons choisi de rapporter à la figure 4 les cinq motifs les plus souvent mentionnés dans le cas d'une évaluation FF. Le risque sérieux de négligence concerne la plus importante proportion d'enfants (45,5 %). Ce motif renvoie à des situations où, bien que l'enfant ne soit pas négligé par ses parents, les problèmes qu'ils vivent suggèrent que le risque de négligence envers l'enfant est élevé. Des études montrent en effet que les problèmes parentaux reliés par exemple à la consommation de substances ou à la santé mentale sont associés à un risque plus élevé d'abus ou de négligence envers les enfants.¹⁵⁻¹⁶

L'exposition à la violence conjugale, distinguée des mauvais traitements psychologiques pour les besoins de la présente analyse, est la deuxième problématique en importance et touche plus d'un enfant sur trois (figure 4). Ce résultat peut être mis en lien avec des études canadiennes qui démontrent que les tout-petits qui font l'objet d'une évaluation FF en protection de l'enfance sont plus souvent considérés exposés à la violence conjugale que les enfants plus âgés.¹⁷⁻¹⁹ On peut penser que les enfants de 0 à 4 ans passent plus de temps avec leurs parents que les plus âgés, ce qui les rend plus susceptibles d'être présents lors de l'arrivée

^b Motifs de signalement - Faire un signalement au directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/services-jeunes-difficulte-famille/protection-de-la-jeunesse/faire-un-signalment-au-dpj/motifs-de-signalment>

des policiers et plus susceptibles d'être signalés. À Montréal, les policiers ont un protocole exigeant un signalement dès qu'ils sont appelés pour une situation de violence conjugale dans un milieu familial où il y a un enfant.

Les mauvais traitements psychologiques, la négligence et l'abus physique sont les 3 autres motifs les plus souvent mentionnés.

ENCADRÉ 1 - AMENDEMENT À LA LPJ CONCERNANT L'EXPOSITION À LA VIOLENCE CONJUGALE

L'exposition à la violence conjugale (EVC) a été bien documentée comme étant associée à d'autres formes d'abus ou de négligence envers les enfants.¹⁵⁻¹⁶ Elle peut également entraîner des conséquences importantes pour le développement des enfants d'âge préscolaire. Des études montrent que l'EVC constitue un facteur de risque pour le développement d'un attachement insécuré entre le parent victime (le plus souvent la mère) et l'enfant.²⁰ Le fait pour les enfants d'éprouver de la tristesse, de l'anxiété et de la peur peut également affecter la qualité de leur sommeil et de leur alimentation, et entraîner de l'anxiété de séparation

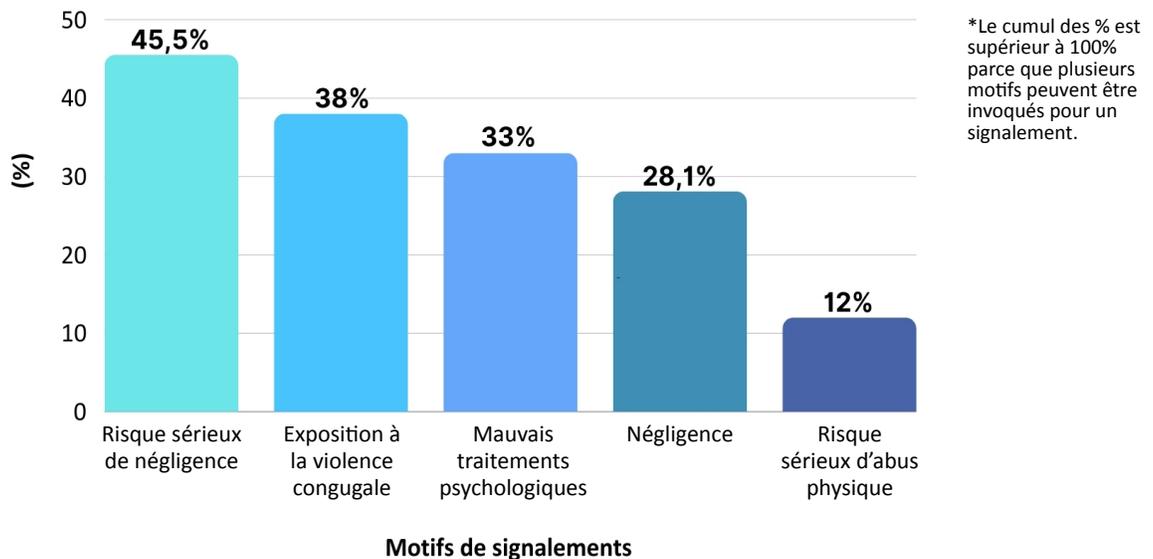
ainsi que des comportements problématiques comme de l'agressivité.^{20,21}

La nécessité de mieux reconnaître les conséquences négatives de l'EVC sur la sécurité ou le développement des enfants, qu'ils soient exposés directement ou indirectement, a amené le législateur à amender la LPJ en introduisant un nouveau motif de compromission, distinct des mauvais traitements psychologiques. Entré en vigueur en avril 2023, ce motif sur l'EVC inclut maintenant les situations de violence conjugale post-séparation et distingue le parent auteur de violence conjugale responsable d'exposer l'enfant et le parent victime non responsable de cette violence.

L'article 38 c.1 de la Loi sur la protection de la jeunesse définit l'exposition à la violence conjugale comme suit :

Lorsque l'enfant est exposé, directement ou indirectement, à de la violence entre ses parents ou entre l'un de ses parents et une personne avec qui il a une relation intime, incluant en contexte post-séparation, notamment lorsque l'enfant en est témoin ou lorsqu'il évolue dans un climat de peur ou de tension, et que cette exposition est de nature à lui causer un préjudice.

Figure 4. Motifs de signalements les plus fréquents pour les enfants de 0-4 ans avec une évaluation de faits fondés, Montréal 2018-2023



VARIATION DE L'INCIDENCE DE L'ABUS ET DE LA NÉGLIGENCE SELON LE TERRITOIRE DE CLSC

LE CLASSEMENT DES TERRITOIRES DE CLSC EN QUINTILES

Le classement des territoires de CLSC en quintiles a été effectué à partir de l'ensemble des CLSC de Montréal. Ceux-ci ont été ordonnés, en ordre croissant, suivant le taux d'incidence annuel d'enfants de 0-4 ans ayant une évaluation FF. Une fois ordonnés, les 31 territoires CLSC ont été divisés en cinq catégories comprenant chacune environ 20% de la population visée de façon à former des quintiles.

La carte en page 11 et la figure 5 en page 10 mettent en lumière la variation considérable des taux d'incidence annuels d'enfants avec une évaluation FF d'un territoire de CLSC à l'autre. La couleur bleu foncé indique un taux d'incidence supérieur au reste de Montréal, le bleu pâle un taux d'incidence inférieur. Rappelons que la moyenne montréalaise est de 11,4 pour 1 000 enfants. Les territoires avec les taux les plus élevés ont un taux d'incidence annuel d'environ quatre fois plus élevé que les territoires avec les taux les plus faibles. Parmi ceux-ci figurent les territoires de CLSC suivants : Pointe-aux-Trembles-Montréal-est, Montréal-Nord, Dorval-Lachine, Saint-Michel, Mercier-Est, Ville-Émard et Hochelaga-Maisonneuve.

Qu'est-ce qui explique ces variations entre les CLSC ? Plusieurs études établissent un lien étroit entre les taux d'abus et de négligence et le faible statut socioéconomique. Le tableau 2 en page 12 et 13 présente, par territoire de CLSC, les caractéristiques socioéconomiques tirées du recensement canadien de 2021, qui peuvent être mises en relation avec le taux d'incidence d'enfants avec une évaluation FF. Ces indicateurs rendent compte, d'une part, de la présence de familles monoparentales et de familles issues de l'immigration et, d'autre part, de la vulnérabilité des familles sur le plan économique. Comme pour le taux d'incidence, dans ce tableau, les CLSC ont été classés en quintiles suivant la proportion d'enfants ou de familles qui présentent la caractéristique utilisée.²²

Ce tableau est utile pour soutenir la réflexion des intervenants.es sur ce qui peut expliquer, en partie, les écarts d'incidence annuelle d'enfants avec évaluation FF observés entre les territoires de CLSC. Ils permettent de décrire les environnements dans lesquels les enfants vivent, et de mieux orienter les actions préventives.

D'autres facteurs explicatifs, notamment la disponibilité et l'accessibilité aux ressources de prévention et communautaires sont à considérer. Tous les territoires ne sont pas égaux à cet égard. Aussi, une certaine variabilité dans les pratiques de signalement entre les territoires est à considérer. Enfin, certaines situations d'abus et de négligence sont plus repérables que d'autres et ne se retrouvent pas dans la même proportion dans tous les territoires de CLSC. Des analyses exploratoires de nos données confirment cette variabilité. Par exemple, à incidence annuelle d'enfants avec évaluation FF équivalente, on retrouve dans un territoire plus de signalements faits par des policiers pour des situations d'exposition à la violence conjugale, alors que dans un autre, ce sont des situations de négligence signalées par le réseau de la santé et l'entourage qui sont plus présentes (données non présentées)^c.

PRINCIPAUX CONSTATS

Ce portrait, qui s'inscrit dans les suites de la Commission Laurent, vise à outiller les décideurs.euses et les intervenants.es en petite enfance à cibler les territoires montréalais où les efforts de prévention sont à intensifier, tant pour soutenir les parents dans leur rôle que dans leurs défis personnels.

Il importe néanmoins de reconnaître que les cas connus des services de protection de la jeunesse ne représentent qu'une partie seulement du phénomène de maltraitance envers les enfants. Des études réalisées à partir d'autres sources de données montrent que les incidents ne sont pas nécessairement tous signalés aux services de protection de la jeunesse.²³ Malgré tout, les données utilisées dans ce portrait montréalais présentent des atouts. Elles sont basées sur l'enfant ayant

^c Le nombre d'enfants est petit pour ces analyses exploratoires par territoire. Nous ne pouvons pas présenter les résultats.

fait l'objet d'une évaluation plutôt que sur un indicateur moins précis comme le nombre d'évaluations, ce qui permet de s'assurer de ne pas compter plus d'une fois un même enfant qui aurait été signalé à deux reprises ou plus durant une même année. De plus, elles portent sur l'ensemble des enfants, plutôt que sur un échantillon, et concernent un cumul de plusieurs années incluant une période de deux ans de pandémie, ce qui contribue à accroître la stabilité des taux. Enfin, ces données portant sur le nombre d'enfants évalués proviennent des deux DPJ de Montréal, ce qui pour une rare fois permet d'avoir un portrait d'ensemble de la réalité montréalaise.

Il est difficile de comparer nos résultats avec d'autres sources de données, notamment parce qu'ils ne concernent que les enfants de 0-4 ans de la région montréalaise (alors que d'autres sources concernent les 0-5 ans). Néanmoins, tel que mentionné précédemment, il est possible de se comparer avec les données de l'Observatoire des tout-petits¹⁰ pour la période de 2007 à 2016 et de conclure que l'incidence d'abus et de négligence a augmenté au cours des années 2018 à 2023 à Montréal. L'écart considérable observé entre les différents territoires montréalais est préoccupant. Tel qu'exposé précédemment, les facteurs explicatifs de ces écarts peuvent être liés tant aux caractéristiques sociodémographiques des familles du territoire, qu'aux pratiques différenciées de signalements ou encore de la disponibilité et de l'accessibilité des services de première ligne. Les acteurs.trices qui travaillent dans ces territoires sont les mieux placés pour interpréter les différences observées.

D'autres constats nous questionnent. C'est le cas notamment du sous-signallement de la part des services de garde. Bien que 16 % des enfants qui fréquentaient un service de garde avant la pandémie n'y sont jamais retournés²⁴, nous supposons que cela a exercé peu d'influence sur nos résultats. Tel que mentionné précédemment, basé sur l'EIQ, une faible proportion de services de garde sont des signalants en protection de la jeunesse. Néanmoins, ces établissements représentent, comme l'école, un deuxième milieu de vie pour les enfants. Les éducateurs.trices de ces milieux sont des témoins privilégiés du développement des enfants et peuvent jouer un rôle important en matière de protection de l'enfance. Ces milieux doivent être ciblés en priorité pour être mieux formés ou davantage sensibi-

lisés à l'importance de détecter les signes d'abus et de négligence et savoir comment réagir. Certains observateurs du terrain nomment la crainte des éducatrices de perdre le lien de confiance avec les parents, et par conséquent le lien avec l'enfant, s'ils signalent une situation. Le programme cadre en négligence *Alliance*, déployé dans l'ensemble du territoire montréalais sous la gouverne des CIUSSS, est une avenue pour améliorer la situation actuelle avec les services de garde via son volet intersectoriel.

Il est aussi préoccupant que les deux principaux motifs invoqués dans le cas des tout-petits ayant eu une évaluation FF soit le risque sérieux de négligence et l'exposition à la violence conjugale. Cela concerne des difficultés personnelles vécues par les parents, et qui peuvent avoir des conséquences sur l'enfant, y compris à long terme. Ces parents doivent avoir un meilleur accès aux services en santé mentale, en dépendance ainsi qu'en violence conjugale. Comme le recommande la Commission Laurent, la présence d'un enfant dans la vie des parents doit être considérée comme un critère de priorisation pour accéder rapidement à ces services.

En contexte de violence conjugale, les interventions offertes aux parents doivent être distinguées selon qu'elles sont destinées au parent auteur de violence conjugale ou au parent victime de cette violence. Dans le premier cas, des efforts doivent être faits pour rejoindre les parents qui ont recours à la violence afin de les engager dans des stratégies visant à modifier leurs comportements et leurs attitudes, et les sensibiliser aux conséquences de leurs gestes sur le développement de leur enfant. Pour les parents victimes, une approche visant à les sécuriser et leur offrir du soutien pour renforcer le lien avec leur enfant est à privilégier.

Enfin, la complexité des problématiques vécues par les familles met en évidence la nécessité de miser sur la collaboration intersectorielle entre les acteurs.trices des services aux enfants et à la famille et ceux plus spécifiques des services aux adultes. Ces différents acteurs.trices doivent travailler ensemble pour simultanément protéger les enfants vulnérables et répondre aux besoins des parents en difficulté, notamment en contexte de violence conjugale, de toxicomanie ou de problèmes de santé mentale.

Figure 5. Incidence annuelle d'enfants ayant une évaluation de faits fondés par 1 000 enfants de 0-4 ans, par territoire de CLSC, RSS Montréal 2018-2023

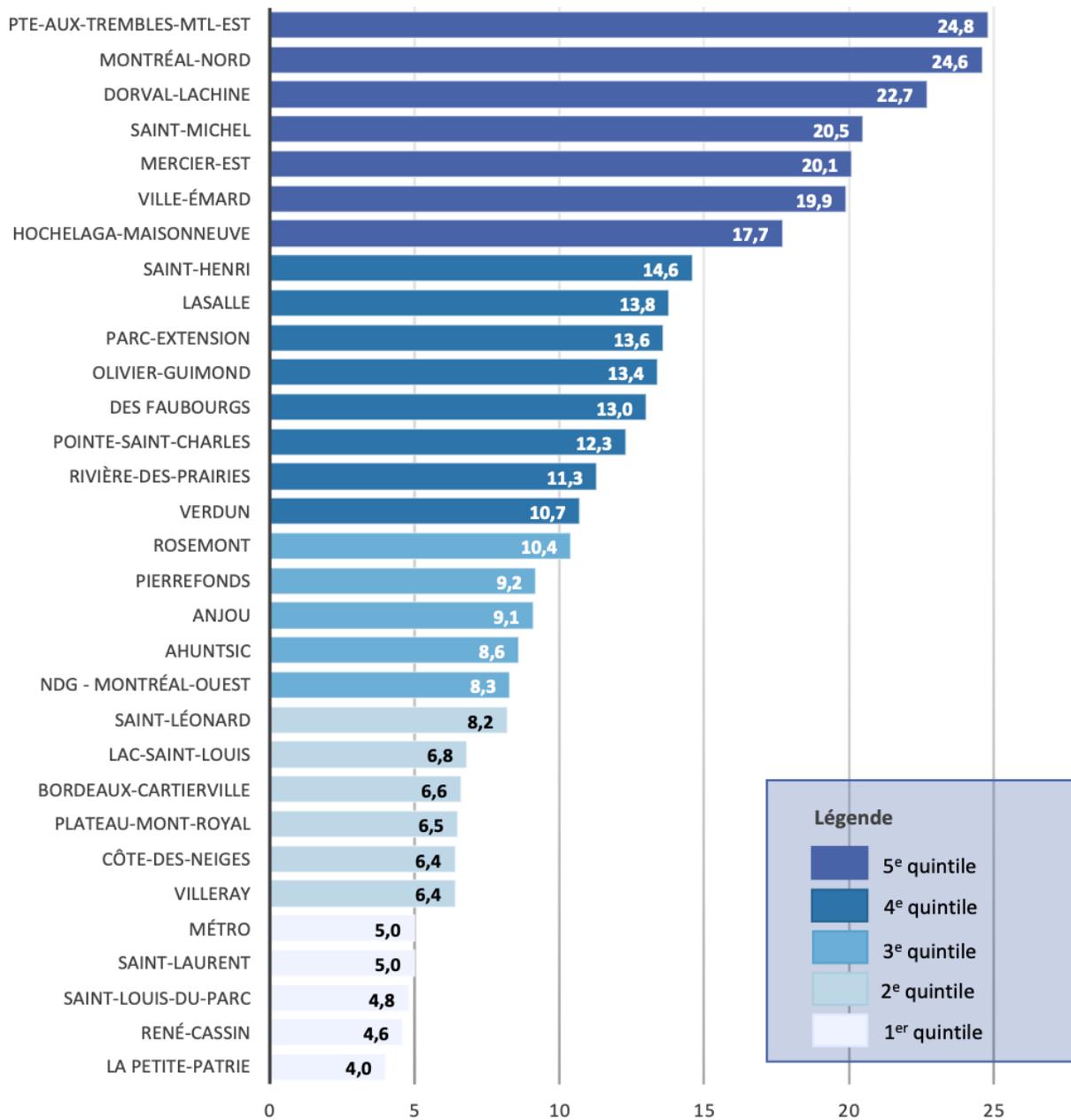


Tableau 2. Indicateurs d'abus et de négligence et indicateurs socioéconomiques pour Montréal et ses territoires de CLSC

TABLEAU SYNTHÈSE																		
INDICATEURS D'ABUS ET DE NÉGLIGENCE ET INDICATEURS SOCIOÉCONOMIQUES POUR MONTRÉAL ET SES TERRITOIRES DE CLSC																		
Légende																		
Le quintile 1 représente les territoires de CLSC de Montréal ayant les proportions les plus faibles alors que le quintile 5 représente les proportions les plus élevées.																		
Quintile 1																		
Quintile 2																		
Quintile 3																		
Quintile 4																		
Quintile 5																		
INCIDENCE ANNUELLE D'ENFANTS 0-4 ANS AVEC ÉVALUATION DE FAITS FONDÉS ¹																		
Évaluation de faits fondés 0-4 ans (pour 1 000 enfants)	%	11,4	6,8	9,2	22,7	13,8	4,6	8,3	13,6	6,4	5,0	14,6	19,9	10,7	12,3	4,8	6,5	
CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES DE LA POPULATION ²																		
Familles monoparentales parmi l'ensemble des familles avec enfants 0-4 ans	%	14,3	8,2	12,2	18,2	20,9	9,4	12,2	9,5	11,2	10,7	18,4	14,6	10,7	18,2	5,9	9,2	
Familles immigrantes parmi l'ensemble des familles avec enfants 0-4 ans	%	67,0	44,9	65,9	52,1	69,8	65,4	62,0	87,6	83,5	78,4	63,0	53,1	59,6	45,3	64,6	63,3	
Familles ayant immigré entre 2016 et 2021 parmi l'ensemble des familles avec enfants 0-4 ans	%	15,2	6,4	10,7	13,2	18,8	14,7	17,7	34,4	21,1	27,8	11,9	7,9	14,4	3,6	9,1	15,0	
Parents sans diplôme, grade ou certificat parmi l'ensemble des parents avec enfants de 0-4 ans	%	7,7	2,0	6,4	6,6	8,2	3,9	4,5	19,7	8,0	1,3	4,2	10,6	4,7	7,3	5,3	1,5	
Taux de chômage des parents avec enfants de 0-4 ans	%	8,6	6,2	8,0	7,9	10,1	10,3	9,1	17,8	10,8	10,7	6,3	9,9	9,0	8,8	10,0	3,9	
Familles avec enfants de 0-4 ans vivant sous le seuil de faible revenu après impôt	%	8,1	3,3	5,5	7,6	9,3	8,1	7,8	24,1	9,7	18,6	9,0	9,6	6,4	7,3	5,5	3,9	
Situation de pauvreté des familles avec enfants de 0-4 ans selon la mesure du panier de consommation	%	10,3	3,5	6,9	9,4	12,0	8,8	11,6	29,0	12,1	21,6	9,3	12,1	9,3	10,2	6,7	6,0	

¹ Source : Centre jeunesse de Montréal et Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw, entrepôt informationnel PJI, 2018 à 2023.

² Source : Statistique Canada, recensement de 2021.

Tableau 2 (suite). Indicateurs d'abus et de négligence et indicateurs socioéconomiques pour Montréal et ses territoires de CLSC

TABLEAU SYNTHÈSE																				
INDICATEURS D'ABUS ET DE NÉGLIGENCE ET INDICATEURS SOCIOÉCONOMIQUES POUR MONTRÉAL ET SES TERRITOIRES DE CLSC																				
Légende																				
Le quintile 1 représente les territoires de CLSC de Montréal ayant les proportions les plus faibles alors que le quintile 5 représente les proportions les plus élevées.																				
Quintile 1																				
Quintile 2																				
Quintile 3																				
Quintile 4																				
Quintile 5																				
		Montréal	CLSC des Faubourgs	CLSC Bordeaux-Cartierville	CLSC Saint-Laurent	CLSC Ahuntsic	CLSC Montréal-Nord	CLSC Villeray	CLSC La Petite-Patrie	CLSC Saint-Michel	CLSC Saint-Léonard	CLSC Rivière-des-Prairies	CLSC Anjou	CLSC Pointe-aux-Trembles-Montréal-Est	CLSC Mercier-Est	CLSC Rosemont	CLSC Olivier-Guimond	CLSC Hochelaga-Maisonneuve		
INCIDENCE ANNUELLE D'ENFANTS 0-4 ANS AVEC ÉVALUATION DE FAITS FONDÉS¹																				
Évaluation de faits fondés 0-4 ans (pour 1 000 enfants)	%	11,4	13,0	6,6	5,0	8,6	24,6	6,4	4,0	20,5	8,2	11,3	9,1	24,8	20,1	10,4	13,4	17,7		
CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES DE LA POPULATION²																				
Familles monoparentales parmi l'ensemble des familles avec enfants 0-4 ans	%	14,3	14,5	11,9	10,4	12,3	25,6	10,3	8,6	23,4	11,9	20,9	15,8	22,0	17,8	11,9	14,3	17,1		
Familles immigrantes parmi l'ensemble des familles avec enfants 0-4 ans	%	67,0	72,0	84,7	81,6	62,6	80,3	55,2	50,0	83,6	86,0	53,0	74,3	37,5	54,5	55,2	63,4	47,5		
Familles ayant immigré entre 2016 et 2021 parmi l'ensemble des familles avec enfants 0-4 ans	%	15,2	20,1	23,1	20,0	15,4	21,9	8,9	8,0	17,9	15,8	3,9	18,7	3,8	11,5	10,6	14,3	10,5		
Parents sans diplôme, grade ou certificat parmi l'ensemble des parents avec enfants de 0-4 ans	%	7,7	5,5	7,7	7,6	6,3	18,7	4,6	1,2	18,8	8,0	5,7	8,9	13,0	11,6	5,4	7,1	7,3		
Taux de chômage des parents avec enfants de 0-4 ans	%	8,6	8,1	11,7	11,2	6,7	10,8	5,3	4,4	14,4	10,8	4,4	9,8	4,5	6,9	6,3	6,7	5,4		
Familles avec enfants de 0-4 ans vivant sous le seuil de faible revenu après impôt	%	8,1	8,2	9,9	8,9	7,0	12,7	4,1	3,0	13,0	8,7	3,4	8,6	5,8	7,4	5,9	6,9	6,4		
Situation de pauvreté des familles avec enfants de 0-4 ans selon la mesure du panier de consommation	%	10,3	8,2	11,9	10,5	9,8	16,5	5,2	4,1	15,7	11,0	5,9	11,2	7,8	8,8	8,9	8,6	8,0		

¹ Source : Centre jeunesse de Montréal et Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw, entrepôt informationnel PUJ, 2018 à 2023.

² Source : Statistique Canada, recensement de 2021.

1. Direction régionale de la santé publique de Montréal. (2019). *Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse. Mémoire des directrices et directeurs régionaux de santé publique du Québec.* https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/5_Memoires_DSP_CSDEPJ.pdf
2. Lavergne, C. et Dufour, S. (2020). *Familles issues de la diversité culturelle au Québec et protection de la jeunesse. Constats et recommandations.* Montréal, mémoire présenté à la Commission Laurent sur la protection de la jeunesse au Québec. https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_depotes_a_la_Commission/P-068_Recommandations_Constats_Familles_diversite_culturelle_PJ_Lavergne_Dufour.pdf
3. Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (2019). *Mémoire déposé à la commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse.* https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_depotes_a_la_Commission/P-260_Memoire_CSDEPJ_CCSMTL.pdf
4. Directeurs de la protection de la jeunesse-Directeurs provinciaux. *Mémoire des DPJ-DP du Québec dans le cadre de la commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse.* https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_depotes_a_la_Commission/P-081_Memoire_DPJ_DP_Quebec.pdf
5. Direction régionale de santé publique de Montréal (2023). *Plan d'action régional intégré de santé publique 2023-2025.* https://ccsmtlpro.ca/sites/mtlpro/files/media/document/2023_PARI_Cahier_Web.pdf
6. Ministère de la Santé et des Services sociaux (2019). *Les services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance à l'intention des familles vivant en contexte de vulnérabilité – cadre de référence.* <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-836-03W.pdf>
7. Dufour, S., Lavergne, C., Laurin, I., Paris-Lafrenière, L., Huard, S.-L. et Gaudreau-Majeau, F. (2023). *Évaluation du déploiement de l'initiative Espace Parents dans des organismes communautaires Famille : faits saillants et retombées.* <https://www.espace-parents.ca/wp-content/uploads/2023/05/Rapport-MEI-court-final.pdf>
8. Laurin, I., Guay, D., De Blois, S., Dufour, S., Lord, M., Lavergne, C. et Rufagari, M.-C. (2019). *Les ateliers Espace Parents sur le rôle parental en contexte d'immigration : évaluation d'implantation de la collaboration entre les organismes communautaires ayant une mission d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants, et les CLSC.* Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3749092>
9. Guay, D., et Comeau, M. (2010). *Les tout-petits montréalais victimes de mauvais traitements.* Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.
10. Observatoire des tout-petits. (2018). *Violence et maltraitance. Les Tout-Petits de Montréal sont-ils à l'abri?* Observatoire des tout-petits. <https://tout-petits.org/publications/rapports/violence-et-maltraitance/#:~:text=Les%20tout%20petits%20qu%20C3%A9b%20C3%A9cois%20sont,%20C3%A2g%20C3%A9s%20qui%20fr%20C3%A9quentent%20une%20C3%A9cole>
11. Hélie, S., Collin-Vézina, D., Trocmé, N. et Girouard, N. (2020). *Portrait des enfants âgés de 0 à 5 ans et leur signalement par les milieux de garde : une analyse thématique de l'ÉIQ-2014.* Dans *les Cahiers du CEIDEF*, vol. 7. Trois-Rivières, Qc : CEIDEF/UQTR. https://www.researchgate.net/publication/343162595_Maltraitance_et_milieu_de_garde_ce_que_la_litterature_en_dit
12. Royer, M.-N., Noël V., Lafortune, D. et Collin-Vézina, D. (2020, juin). *Baisse des signalements de la maltraitance en contexte de pandémie : quelles sont les situations plus spécifiques qui nous échappent ?* Institut Universitaire Jeunes en difficulté. BULLETIN D'INFORMATION, https://iujd.ca/sites/iujd/files/media/document/bulletin_3_2_VFF.pdf

13. Institut de la statistique du Québec (2022). *Enquête québécoise sur le parcours préscolaire des enfants montréalais*. <https://statistique.quebec.ca/fr/enquetes/realisees/enquete-quebecoise-sur-le-parcours-prescolaire-des-enfants-de-maternelle-eqppem>
14. Stipanovic, A. et Lacharité, C. (2020). Quand les intervenants en milieu de garde sont confrontés à la maltraitance. *Dans Les cahiers du CEIDEF*, vol. 7. Trois-Rivières, Qc : CEIDEF/UQTR. Extrait de la page 35. https://www.researchgate.net/publication/343162595_Maltraitance_et_milieu_de_garde_ce_que_la_litterature_en_dit
15. Cleaver, H., Unell, I. et Aldgate, J. (2011). *Children's needs: parenting capacity: child abuse: parental mental illness, learning disability, substance misuse, and domestic violence (PDF)*. London: The Stationery Office (TSO) https://assets.publishing.service.gov.uk/media/5a7ac995ed915d670dd7e8fc/DFE-00108-2011-Childrens_Needs_Parenting_Capacity.pdf
16. Higgins, D.J. et Hunt, G.R. (2023). *Child, parent and contextual factors associated with child protection system involvement and child maltreatment in the family: A rapid evidence review* Aust J Soc Issues. 00:1–43. <https://doi.org/10.1002/ajs4.306>
17. Black, T., Trocmé, N., Fallon, B. et MacLaurin, B. (2008). The Canadian child welfare system response to exposure to domestic violence investigations *Child Abuse & Neglect* 32, 393–404 <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/18377986/>
18. Filippelli, J., Kartusch, M., Black, T., Moody, B., et Fallon, B. (2015). A Profile of Intimate Partner Violence Investigations by Child Age in Ontario in 2013. *CWRP Information Sheet #170E*. Toronto, ON: Canadian Child Welfare Research Portal. <https://cwrp.ca/sites/default/files/publications/A%20Profile%20Of%20Intimate%20Partner%20Violence%20Investigations%20By%20Child%20Age%20In%20Ontario%20In%202013.pdf>
19. Lavergne, C. Hélie, S. et Malo, C. (2015). Exposition à la violence conjugale : profil des enfants signalés et réponse aux besoins d'aide des familles. *Revue canadienne de psychoéducation*, 2, 245-267. <https://www.erudit.org/fr/revues/psyedu/2015-v44-n2-psyedu02998/1039255ar.pdf>
20. Mueller, I. et Tronick, E. (2019). Early Life Exposure to Violence: Developmental Consequences on Brain and Behavior. *Front Behavior & Neuroscience*, 9, 13,156-164. DOI: [10.3389/fnbeh.2019.00156](https://doi.org/10.3389/fnbeh.2019.00156).
21. Kertesz, M., Fogden, L. et Humphreys, C. (2021). Domestic violence and the impact on children dans (Editrices) Macy, R. J., Bradbury-Jones, C., Øverlien, C., Holt, S. et Devaney, J. (ch.10). *The Routledge International Handbook of Domestic Violence and Abuse*. Routledge, Royaume-Uni.
22. Girouard, N., Nadeau-Grenier, V., Dea, C. et Laurin, I. (2023). *Portrait synthèse du développement des enfants à la maternelle pour la région de Montréal*. Direction régionale de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4783793>
23. Clément, M.-È. et Trocmé, N. (2009). Description du troisième cycle des enquêtes sur la maltraitance et la violence envers les enfants au Québec. Dans *Santé, Société et Solidarité*, n°1. *Violence et maltraitance envers les enfants* (pp.159-164). DOI: <https://doi.org/10.3406/oss.2009.1334>
24. Institut de la statistique du Québec. *Fréquentation des services de garde pendant la pandémie de COVID-19*. <https://statistique.quebec.ca/fr/document/frequentation-services-garde-pandemie-covid-19>

Une production du service Périnatalité, enfance, familles et communautés Secteur Jeunesse 0-25 ans
Direction régionale de santé publique de Montréal
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
(CCSMTL)

1560, rue Sherbrooke Est
Pavillon JA De Sève
Montréal (Québec) H2L 4M1
Site web : www.ciuuss-centresudmtl.gouv.qc.ca

Autrices et co-directrices scientifiques du projet

Isabelle Laurin, Direction régionale de santé publique du CCSMTL
Chantal Lavergne, Institut universitaire Jeunes en difficulté du CCSMTL

Équipe projet

Bianca Larochelle, Directrice adjointe de la protection de la Jeunesse/Directrice adjointe provinciale, CCSMTL
Linda See, Directrice de la protection de la Jeunesse/Directrice provinciale, COMTL
Marie-Noëlle Royer, Institut universitaire Jeunes en difficulté du CCSMTL
Vivianne Martin, Direction régionale de santé publique du CCSMTL

Traitement des données du recensement 2021

Nadine Girouard, Direction régionale de santé publique du CCSMTL

Cartographie

Adrian Gould, Direction régionale de santé publique du CCSMTL

Révision scientifique

Michel Fournier, Direction régionale de santé publique du CCSMTL
Danielle Guay, Consultante externe
Zoé Brabant, Direction régionale de santé publique du CCSMTL
Catherine Dea, Direction régionale de santé publique du CCSMTL
Assunta Gallo, Directrice de la protection de la Jeunesse / Directrice provinciale, CCSMTL

Graphisme

[Agence PhDesign](#)

Juin, 2024

© Gouvernement du Québec, 2024

ISBN 978-2-550-97675-2 (En ligne)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023